

INFO RESSOURCES PARCOURS DE SANTÉ

NOTE D'INFORMATION

Articulation entre DAC et CRT en Occitanie

Dans le cadre du déploiement des Centres de Ressources Territoriaux (CRT), et afin d'optimiser la collaboration et consolider une synergie durable, il est essentiel de préciser l'articulation entre ces nouveaux dispositifs et les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) déjà en place.

Ce document synthétise les orientations et recommandations de la FACS Occitanie pour une coopération équilibrée, innovante et à valeur ajoutée pour les patients et tous les acteurs concernés.

DAC

CRT

Objectif	Appui à la coordination des parcours de santé complexes	Maintien à domicile des personnes âgées
Public cible	Tout public, tout âge, toute pathologie	Personnes âgées > 60 ans, GIR 1 à 4 (Volet 2) ; personnes âgées et professionnels du territoire (Volet 1)
Equipe	Pluriprofessionnelle : social, médico-social, sanitaire ; coordinateurs/référents de parcours ; administrative	Pluridisciplinaire : médicale, paramédicale ; coordination et projets
Périmètre	Départemental, parfois organisés en antennes selon le territoire	Infra-départemental et de proximité (environ 20 km/20 min)
Statut	Associatif ou GCSMS	Porté par EHPAD, SSIAD, hôpitaux locaux
Missions	- Information et orientation - Appui à la coordination (PPCS) - Animation territoriale	Volet 1 : Prévention, ateliers, soutien aux aidants Volet 2 : Accompagnement renforcé à domicile, astreinte 24h/24, adaptation logement
A retenir	Un appui expert pour les situations complexes, en subsidiarité des acteurs existants	Une expertise gérontologique à domicile, complémentaire au droit commun

Mise en œuvre opérationnelle et articulation

1. Accompagnement des situations individuelles

- **Rôle du DAC** : Expert dans l'analyse et l'accompagnement des situations complexes, il constitue une porte d'entrée privilégiée, notamment via un numéro départemental unique, facilitant l'accès aux ressources du territoire. Le DAC peut orienter certaines situations vers le CRT, notamment en sortie d'hospitalisation, en relais de l'HT-SH (hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation), dont il assure le pilotage sur certains départements.
- **Rôle du CRT** : Intervient en appui renforcé lorsque les dispositifs classiques ne suffisent plus pour les personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant rester à domicile. Il mobilise les ressources locales pour sécuriser le maintien à domicile.
- **En action conjointe** :
 - Le DAC peut être consulté en amont pour éviter les redondances et peut siéger en commission d'admission du CRT.
 - Les deux dispositifs s'appuient sur des outils numériques partagés (type SPICO Discussions) pour fluidifier les échanges.

2. Appui aux pratiques professionnelles

- **Rôle du CRT** : Propose un appui aux professionnels grâce au déploiement d'une offre de services de proximité : accès aux soins, prévention, lutte contre l'isolement, évaluations spécialisées, actions de formation.
- **Rôle du DAC** : Assure le référencement de cette offre et oriente les professionnels vers les ressources les plus pertinentes selon les besoins identifiés.
- **En synergie** :
 - Les deux dispositifs peuvent initier des actions communes de repérage de la fragilité (ex. : déploiement d'ICOPE).
 - Ils veillent à harmoniser leurs pratiques pour éviter les sollicitations multiples des mêmes acteurs de terrain.
 - La mutualisation d'actions de formation est envisageable, notamment une formation d'accueil sur l'orientation des sollicitations.
 - Ils doivent s'appuyer sur des outils communs et des pratiques mutualisées.

3. Contribution à la coordination territoriale

- **Rôle du DAC** : Anime la coordination territoriale, participe à l'identification des carences d'offre, et porte l'observation globale et cohérente.
- **Rôle du CRT** : En tant qu'acteur de terrain, contribue à l'analyse qualitative des situations et à la définition de parcours cibles adaptés aux réalités locales.
- **Réciproquement** :
 - DAC et CRT participent à leurs **instances de gouvernance** voire de pilotage.
 - Ils **co-construisent des projets innovants**. Ils peuvent collaborer sur des projets d'animation territoriale visant au soutien des pratiques professionnelles de prise en charge spécifique des personnes âgées, d'accompagnement et de soins gériatriques (information, sensibilisation, formation, partage de compétences et identification des points de ruptures).
 - Le DAC est associé à l'élaboration du diagnostic et du projet CRT afin d'identifier les carences d'offre, prévenir les redondances et répondre aux ruptures de parcours.
 - Le DAC favorise **l'équité d'accès à l'offre des CRT** selon leurs spécificités territoriales.

Les leviers de réussite en pratique

Pour une coopération optimale, les dispositifs peuvent s'engager à :

- **Harmonisation des pratiques et des outils en département :**
 - Partager le même numéro de sollicitation afin de faciliter l'accès et la lisibilité pour tous les acteurs
 - Mutualiser leurs connaissances des ressources du territoire via un annuaire commun.
 - Réaliser des actions conjointes (formation, évaluation multidimensionnelle...)
 - Dupliquer la même convention DAC-CRT sur les autres CRT d'un même département pour une harmonisation départementale des pratiques partenariales.
- **Concertation et gouvernance partagée :**
 - Participer à un COPIL de suivi départemental et mettre en œuvre des rencontres de concertations cliniques et territoriales.
 - Assurer une participation mutuelle dans leur gouvernance et/ou instances de pilotage.
 - Définir conjointement les parcours privilégiés de coopération (ex. : sécurisation des sorties d'hospitalisation, repérage de la fragilité).
 - Co-construire des projets territoriaux innovants avec d'autres partenaires.
- **Échange, partage d'informations et communication concertée :**
 - Veiller au partage des informations, notamment concernant les résultats des évaluations, les commissions d'admission et via un outil de coordination commun (SPICO Discussions)
 - Définir des éléments de langage partagés et s'accorder sur une communication territoriale lisible pour les professionnels et le grand public.

En synthèse, les DAC et CRT en département peuvent se questionner sur :

- Les rôles et responsabilités de chacun,
- Les processus et procédures à mettre en place,
- L'articulation entre les différentes fonctions,
- Et plus largement, le cadre de fonctionnement collectif.

Une fois ces éléments clarifiés, il est essentiel de définir comment les structures souhaitent travailler ensemble dans cette nouvelle configuration.